

Camp de jour Semaines DécouVERTES 2022

Code de vie du participant



Tout participant du camp de jour du CINLB doit respecter les règles de vie suivantes :

- Adopter un comportement qui ne compromet pas sa sécurité ou celle des autres;
- Traiter les animateurs.trices, le.la coordonnateur.trice et les autres enfants avec respect;
- Respecter les consignes données par les animateurs.trices, le.la coordonnateur.trice;
- Respecter l'intégrité du matériel du camp;
- Respecter l'environnement et le lieu du camp.
- Rester avec le groupe et avertir un.e animateur.trice s'il doit s'éloigner;
- Participer aux activités proposées par les animateurs.trices ou aux alternatives offertes.

Dans le cas de manquements répétés ou graves aux règles de vie, les mesures suivantes seront appliquées :

1^{ère} fiche de manquement

Remplie à la suite de plusieurs avertissements de la part de l'équipe d'animation ou à la suite d'un geste grave (violence, vol, etc.). L'enfant est rencontré par le.la coordonnateur.trice et est retiré temporairement des activités. Les parents sont avisés et recevront un avis écrit à signer afin que l'enfant puisse réintégrer le camp.

2^{ième} fiche de manquement

Dans l'éventualité d'un deuxième manquement, l'enfant est suspendu la journée même et la journée suivante. Le.la coordonnateur.trice rencontre les parents pour l'aviser verbalement et par écrit des mesures disciplinaires qui seront prises. Aucun remboursement ne sera effectué pour la.les journée(s) de suspension. Il faudra retourner l'avis écrit signé afin que l'enfant puisse réintégrer le camp.

3^{ième} fiche de manquement

Si aucune amélioration du comportement problématique de l'enfant n'est observée, il sera exclu du camp de jour du CINLB pour l'été en cours. Les parents sont alors avisés verbalement et par écrit par le.la coordonnateur.trice et par un.e membre de de la direction du camp. Le remboursement sera effectué selon la politique de remboursement du CINLB.

La direction du camp sera avisée lors de la remise de chaque fiche de manquement aux règles de vie. Elle se réserve également le droit, lors de situations graves, d'ajuster les sanctions en passant directement aux mesures disciplinaires plus sérieuses.

CENTRE D'INTERPRÉTATION DE LA NATURE DU LAC BOIVIN INC.

700, rue Drummond, Granby (Québec) J2H 0K6

Téléphone : 450-375-3861 Courriel : campdejour@cinlb.org ou education@cinlb.org

Camp de jour Semaines DécouVERTES 2022

Code de vie du participant

Nom de l'enfant : _____

Fiche de manquement remise :

- 1^{ère} fiche de manquement (Avertissement formel)
- 2^{ième} fiche de manquement (Suspension d'une à deux journées)
- 3^{ième} fiche de manquement (Expulsion)

Circonstances du manquement :

Interventions à la suite du manquement :

Les parents ont pris connaissance de la fiche de manquement et de ses conséquences.

Signature d'un parent ou d'un.e tuteur.trice

Date

Signature du.de la coordonnateur/trice

Date

Signature de la direction du camp (suspension et expulsion)

Date